

Borealis AG, le 8 novembre 2013

BOREALIS DÉTIENDRA 77,47% DES ACTIONS DE ROSIER À LA CLÔTURE DE LA RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE D'OFFRE.

Borealis annonce aujourd'hui que 6.182 actions de Rosier ont été apportées dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'acquisition obligatoire lancée par Borealis le 2 septembre 2013 sur l'ensemble des actions de Rosier qui n'étaient pas encore en sa possession, qui a été rouverte du 14 octobre 2013 au 4 novembre 2013. Ceci représente 2,42% du nombre total d'actions émises par Rosier, et 9,72% du nombre total d'actions de Rosier faisant l'objet de la réouverture volontaire de l'offre publique d'acquisition. La publication des résultats dans la presse financière, conformément à l'article 32 lu en combinaison avec l'article 57 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition, aura lieu le 8 novembre 2013.

Le paiement des actions qui ont été apportées lors de la période d'acceptation à la suite de la réouverture de la période d'offre aura lieu le 8 novembre 2013.

Lors de la clôture de la période d'acceptation à la suite de la réouverture de la période d'offre, Borealis détiendra 197.550 actions ou 77,47% des actions émises par Rosier. L'offre publique d'acquisition ne sera pas rouverte.